

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Autres Versants / Balades et randonnées avec l'Office de Tourisme de Sisteron

L'inscription à des prestations encadrées par Simon De Bergh, Accompagnateur en Montagne (stagiaire), implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales par le souscripteur. Celui-ci s'engage à informer chacun(e) des participant(e)s dont il a la charge de l'ensemble des modalités.

Les présentes conditions générales sont modifiables à tout moment. La réglementation applicable à la réservation d'une activité est celle en vigueur au moment de leur passation.

INFORMATION SUR LES TARIFS

- Les tarifs présentés sur le site Internet, sont exprimés en euros (TVA non applicable, art. 293B du CGI).
- **Le prix inclut** : l'encadrement par un accompagnateur en montagne, une collation / en-cas local à partager suivant l'heure de la journée et le thème de la sortie.
- **Le prix n'inclut pas** : votre transport jusqu'au point de départ de la randonnée, à l'aller comme au retour. Un covoiturage sera collectivement organisé au départ depuis l'Office de Tourisme de Sisteron, afin de minimiser l'empreinte carbone de la sortie.

QUI PEUT S'INSCRIRE À UNE SORTIE ?

- **Les personnes effectuant une réservation** (en ligne ou à l'Office de Tourisme) **doivent être obligatoirement âgées d'au moins 18 ans** et avoir la capacité juridique ou être titulaires d'une autorisation parentale.
- **Les mineurs de moins de 18 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne sont pas acceptés** dans ces sorties dites « collectives ».

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET MODES DE PAIEMENT

- **Toute inscription n'est validée qu'après paiement de la prestation. Le souscripteur doit s'inscrire en amont et régler 100% du prix de la sortie :**
 - **via le système de réservation en ligne (CB)**, sur le site www.autresversants.com ou sur la page de l'Office de Tourisme du Sisteronais-Buëch <https://www.sisteron-buech.fr/fr/m-organise/reserve-activite> ;
 - **par téléphone au 06 15 61 28 55**, en laissant vos coordonnées ainsi que le nombre de personnes (adultes / enfants) intéressés par la sortie ;
 - **par mail à simon@autresversants.com** ;
 - **au comptoir de l'Office de Tourisme de Sisteron** (1 place de la République, 04200 SISTERON) : le paiement est alors possible par chèque, chèque vacances et en espèces.
- **Toute réservation par téléphone ou par mail équivaut à une pré-réservation.** Elle nécessite le paiement de l'activité par virement bancaire dans les 48h pour être confirmée en tant que réservation.
- **Le système de réservation en ligne, partagé avec l'Office de Tourisme, garantit en temps réel le nombre de places disponibles pour la sortie.** Une confirmation d'inscription contenant vos billets vous sera envoyée par mail dans les minutes suivant votre paiement en ligne. Votre billet vous sera directement délivré en cas d'inscription directe au comptoir de l'Office de Tourisme.

- **Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la sortie, 17h.** À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail une facture détaillant le montant réglé en ligne.

VOTRE PARTICIPATION

- **Les balades et randonnées proposées décrivent le plus précisément possible le niveau requis pour participer** à la sortie, afin d'en garantir son bon déroulement. **Vous vous engagez à les lire et à vous assurer que celui-ci correspond à votre condition physique** (et, le cas échéant, à celle des enfants dont vous avez la responsabilité).
- En vous inscrivant, **vous vous engagez à vous conformer à la liste de matériel prescrits pour la sortie.** Cette liste est disponible sur la page de l'évènement sur le site de l'Office de Tourisme et sur <https://autresversants.com/infos-pratiques>. Le jour du départ, l'accompagnateur se réserve le droit de refuser de prendre sous sa responsabilité un.e participant.e qui n'aurait pas le matériel adéquat pour sa propre sécurité au regard du niveau d'engagement de l'activité. Le/la participant(e) en question ne pourrait alors se prévaloir d'aucun remboursement.

ASSURANCE

- Votre accompagnateur en montagne a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle. **Chaque participant se doit d'être personnellement couvert par une assurance responsabilité civile accident.** Nous vous invitons à souscrire une assurance avant votre départ garantissant les activités sportives.
- Toute sortie sur le terrain, et en montagne plus particulièrement, présente un risque, aussi mince soit-il. **Soyez attentifs aux recommandations de votre accompagnateur** en montagne. Restez prudents en tout temps. Votre accompagnateur ne saurait être tenu responsable des conséquences des imprudences commises par un ou des membres du groupe, contre ses conseils et recommandations.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez annuler votre participation à la sortie, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :
Si le désistement a lieu :

- **jusqu'à 3 jours avant le départ de la sortie : = remboursement intégral** (par exemple, pour une sortie prévue le 15/06 à 9h, votre annulation doit survenir au plus tard le 12/06 à 9h) ;
- **entre J-3 et le jour de la sortie = remboursement partiel (25% du prix payé en ligne).** Cette règle vise à éviter les annulations de dernière minute, risquant de pénaliser l'ensemble du groupe.

ANNULATION PAR LE PROFESSIONNEL

- **Un minimum de 7 à 8 participants est requis pour assurer le départ de la sortie.** Si ce nombre n'est pas atteint, l'annulation sera annoncée à chaque participant 48h avant la sortie concernée, en tout début de soirée, par téléphone. Un remboursement intégral des sommes avancées lors de votre inscription sera alors effectué.
- Le professionnel pourra également, jusqu'à la veille du départ, annuler la sortie si les conditions météorologiques prévues sont jugées dangereuses, ou pour tout autre évènement de force majeure. Vous serez également intégralement remboursé du montant payé lors de votre inscription.